

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne.....)	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Le statut des fonctionnaires

On connaît l'analyse du projet de loi sur le statut des fonctionnaires, qui a été adopté par le conseil des ministres et sera déposé devant le Parlement. Il serait prématuré, écrit le Temps, d'entrer dans un examen détaillé avant de posséder le texte complet. On doit souhaiter que la discussion commence très prochainement à la Chambre: il n'est pas de question plus urgente ni plus considérable. Le pays ne peut être livré plus longtemps à des crises comme celle qui vient de troubler par deux fois l'administration des postes et télégraphes; le meilleur moyen d'éviter à l'avenir de tels désordres est de régler définitivement les garanties auxquelles les fonctionnaires ont droit et les devoirs qui leur sont imposés. Seuls, les agitateurs professionnels sont naturellement hostiles à tout projet de statut; ils l'ont avoué au cours d'un meeting tapageur à l'Hippodrome. Tout ce qui vise à restaurer la paix dans les services publics leur porte nécessairement ombrage. Ils ne souhaitent point que l'on supprime des abus qui leur fournissent d'utiles arguments. Mais les motifs de leur opposition ne sont pas de ceux qui peuvent convaincre l'opinion ni les hommes politiques soucieux de leur responsabilité; bien au contraire, puisque les fauteurs d'anarchie sont les ennemis du statut on en conclura qu'il faut le voter au plus vite.

Dans ses grandes lignes, le projet du gouvernement apparaît comme très libéral. Il insiste surtout sur les garanties des fonctionnaires. Il fixe un régime d'avancement qui, à première vue, semble assez équitable et favorable au mérite personnel. Les juridictions disciplinaires, augmentées d'un nouveau tribunal d'appel, soustraient les délinquants à toute menace d'arbitraire. La plus large liberté d'association est accordée, et l'on va même jusqu'à autoriser le titre de syndicat, ce qui n'a pas en soi une importance extrême, puisque la dernière loi sur la matière confère à peu près les mêmes droits aux simples associations, mais pourrait néanmoins avoir quelques inconvénients, à cause des idées que ce nom de syndicat évoque couramment à notre époque.

Les devoirs des fonctionnaires ne sont guère indiqués que par prétérition. L'interdiction de s'affilier à la Confédération générale du travail est contenue dans l'article qui ne leur permet de se confédérer que par département ministériel ou par fonctionnaires du même grade et du même ordre. L'interdiction de faire grève est suggérée par une phrase stipulant qu'en cas de grève, toutes les garanties normales sont suspendues. Il serait peut-être préférable de formuler ces défenses indispensables en termes plus explicites. Au surplus, la voie est ouverte aux amendements et aux précisions.

Mais en somme, et sous réserve des remaniements possibles, le projet répond assez bien au programme qu'énonçait M. Louis Barthou, au banquet des sous-ingénieurs et contrôleurs des mines. Le ministère a voulu « concilier le principe d'autorité et de hiérarchie, auquel un gouvernement ne peut renoncer, avec les garanties dues aux fonctionnaires ». Il s'est proposé de donner satisfaction aux justes doléances de ces fonctionnaires, qui « demandent à être protégés contre le favoritisme ». Un article du projet stipule, en effet, que « les dossiers sur lesquels le tableau d'avancement sera dressé, ne contiendront que les pièces administratives, à l'exclusion de toute lettre de recommandation ».

C'est ici le point capital et, si l'on peut dire, le point douloureux. Cette question du favoritisme est celle qui a donné un aspect raisonnable aux revendications des fonctionnaires, et qui a, non pas excusé, mais expliqué

le mouvement de fronde qui s'est dessiné parmi eux. Le remède dépend des membres du Parlement, qui furent les grands coupables en cette affaire. Il faut absolument qu'ils abandonnent ces pratiques funestes, qu'ils s'abstiennent désormais de vouloir régenter les administrations, y caser leurs clients et leurs agents électoraux. Les parlementaires doivent abdiquer ces privilèges et faire, en quelque sorte, leur nuit du 4 août. Le rétablissement de l'ordre administratif est à ce prix.

Chambre des Députés

Séance du 24 mai 1909
PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Les élections de M. Périssoud, à Meaux et de M. Ferry à Epinal, sont validées. Le président prononce l'éloge funèbre de M. Gelle, député d'Abbeville.

M. Lamy développe les motifs d'une proposition relative à la modification de la loi 1907, concernant la réglementation du travail sur les navires de commerce.

L'urgence est réclamée et la proposition est renvoyée à la commission.

La Chambre aborde la discussion du projet de loi portant la fixation du taux de la taxe sur les alcools d'origine industrielle pour l'année 1910.

Le projet est adopté.

La Chambre passe au projet de loi concernant l'ouverture et l'annulation de crédit sur l'exercice 1909 au titre du budget général, et concernant l'ouverture de crédits sur les exercices 1908 et 1909 au titres des budgets annexés.

La discussion sur la sériciculture est reprise.

M. Devèze soutient son amendement relatif au minimum de salaire: par 404 voix contre 150 cet amendement est rejeté.

Après discussion à laquelle prennent part MM. Pastres, Devèze, Thierry, de Ramel, Cruppi, les divers articles de ce projet sont adoptés.

Et la séance est levée.

FIN DE CONFLIT

Voilà donc définitivement terminée cette fameuse grève générale qui devait révolutionner tout le pays. C'était, du moins, ce qu'a noncé, en termes plus ou moins véhéments, les discours habituels des réunions. L'ordre de cesser la grève a été donné. Il semble que le plus parfait désaccord règne en ce moment dans les sphères dirigeantes du parti gréviste. Pataud, Pataud lui-même, hier encore l'idole intangible, a été bel et bien conspué comme un simple jaune. Pataud, nous vous l'avions prédit, il ne faut pas abuser.

Que de réflexions susciterait, si l'on voulait s'y arrêter, cette fin de conflit! Jamais, peut-être, il ne fut prononcé de paroles plus violentes. Jamais les pouvoirs publics ne furent couverts de plus d'invectives. La République elle-même ne fut pas épargnée. Pendant quinze jours, les orateurs révolutionnaires chauffèrent à blanc ce qu'ils appelaient le prolétariat postal. Résultat: quelques centaines de familles privées aujourd'hui de la situation qui les faisait vivre. Des jeunes hommes, des femmes, des enfants, dans l'inquiétude, et, pour beaucoup, dans la gêne. Voilà ce qu'ont fait les agitateurs, par violence et aussi par bluff.

Tout ceci est profondément triste. Et l'on ne saurait avoir de paroles trop sévères pour condamner les excitations qui sèment la ruine autour d'eux. Il ne s'agit pas de refuser à quiconque l'exercice de libertés que la loi a consacrées, si mauvais usage qu'il puisse en être fait. La loi existe. La loi sera toujours et quand même respectée. Mais, ne se mettent-ils pas eux-mêmes hors la loi ceux qui, perpétuellement, sans motif, sans le moindre prétexte sérieux, poussent les travailleurs aux résolutions extrêmes, quitte à provo-

quer les plus désastreuses conséquences? Ces trois semaines de violences bien inutiles aboutissant à ruiner six à sept cents familles: quelle lamentable besogne! Et, pour ceux qui en sont victimes, et que nous plaignons sincèrement, quelle poignante leçon!

L'arbitrage de Casablanca

Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès, dit l'expérience des plaideurs; un arbitrage, même s'il n'était pas en notre faveur, vaudrait mieux qu'une guerre, puisqu'il nous assurerait toujours les bienfaits de la paix sans aucun sacrifice de la dignité nationale. Mais nous accueillons avec une joie particulière, dit notre confrère de la Petite Gironde, la sentence arbitrale du tribunal de La Haye; d'abord parce que nous avions, en le proposant, affirmé la sincérité de nos sentiments pacifiques; ensuite parce que le jugement lui-même reconnaît les droits de la France.

Sur l'origine même du conflit, la sentence est formelle et donne entièrement satisfaction à la thèse française: « C'est à tort, et par une faute grave et manifeste que le secrétaire du consulat impérial allemand à Casablanca a tenté de faire embarquer sur un vapeur allemand des déserteurs de la légion étrangère française, qui n'étaient pas de nationalité allemande. » Le consul allemand et les autres agents du consulat ne sont pas responsables de ce chef; toutefois, en signant le sauf-conduit qui lui a été présenté, le consul a commis une faute non intentionnelle. Le consulat allemand n'avait pas, dans les conditions de l'espèce, le droit d'accorder sa protection aux déserteurs de nationalité allemande; toutefois, l'auteur de droit commise sur ce point par les fonctionnaires du consulat ne saurait leur être imputée comme faute, soit intentionnelle, soit non intentionnelle.

Il est vrai que le tribunal arbitral ajoute que les autorités militaires françaises auraient dû respecter la protection de fait exercée sur les déserteurs au nom du consulat allemand, ne pas se livrer à des menaces et ne pas frapper le soldat marocain au service de l'Allemagne, mais l'affirmation de notre bon droit est si nette qu'elle ne saurait être affaiblie par les réserves de la sentence.

Les journaux allemands ne se dissimulent pas que l'arbitrage ne leur est pas favorable. Ils l'accueillent néanmoins sans amertume. Nous ne pouvons que l'enregistrer avec une vive satisfaction. Nous avons pacifiquement défendu notre droit. Nous l'aurions, s'il l'avait fallu, autrement défendu; mais comme apparaît, dans de semblables circonstances, la bienfaisante vertu de l'arbitrage! Espérons que les nations civilisées, éclairées par de semblables expériences, voudront de plus en plus y recourir, dans leur propre intérêt aussi bien que dans l'intérêt de l'humanité.

La poste en Turquie

Comment fonctionne le service postal en Turquie:

La scène se passe à Salonique. Un commerçant italien habitant cette ville, mit à la poste, il y a une dizaine de jours, cinq à six lettres dans une boîte de la poste turque.

Quelques jours se passent; il ne reçoit de réponse à aucune de ses lettres. Le commerçant se décide alors à réclamer auprès du directeur des postes.

Ce fonctionnaire le reçoit très aimablement et lui pose cette question:

— Dans quelle boîte avez-vous mis vos lettres?

Le commerçant indique la boîte.

Le plus naturellement du monde, le fonctionnaire répond:

— Je ne crois pas qu'on fasse la le-

vée de cette boîte. Mais je vais m'en informer.

Le fonctionnaire turc fait asseoir le commerçant italien, lui offre du café et des cigarettes, et envoie un employé jusqu'à la boîte en question.

L'employé revient un quart d'heure après avec un énorme paquet de lettres.

Le directeur des postes confie le paquet à l'Italien qui fouille dans le tas, retrouve ses lettres et les reprend.

Puis, comme il rendait les autres au fonctionnaire, ce dernier les jeta au panier en disant:

— Elles sont trop vieilles pour courir le monde!

ART ET COMMERCE

Le commerce des faux Greuzes a toujours été des plus florissants. Durant le second Empire, un peintre de quelque talent, nommé Abrier, inonda le marché de simili-Greuzes, qu'il confectionnait avec astuce. Sur un châssis du temps, avec des jus, des vernis jaunes, une exposition prolongée au soleil, il mûrissait de petites têtes de Greuze, qu'il accrochait négligemment dans son atelier, au milieu de ses peintures mythologiques, qui n'attiraient guère la vue.

— Tiens! vous avez un Greuze? faisait l'amateur alleché.

— Je ne sais pas, disait Abrier sans s'interrompre de peindre.

— Mais si, c'est un Greuze. Vendez-le moi.

Abrier lançait un gros prix.

— Vous voyez bien que c'est un Greuze, à ce prix-là...

— Nullement, mais je l'aime et j'y tiens. Voilà tout.

Le connaisseur emportait la toile et Abrier sortait d'une armoire une nouvelle délicieuse tête de Greuze. Le tour était joué.

Suites d'accident

Une scène curieuse s'est passée au tribunal de Szeged.

Le fils d'un riche fermier, Pierre Gulgas, en maniant un vieux fusil, avait envoyé une charge de grains de plomb dans le visage d'une belle jeune fille de 16 ans, Marie Lukaies. La malheureuse ayant été horriblement défigurée, son père assigna Gulgas devant le tribunal, réclamant une indemnité de 6.000 couronnes.

L'imprudent tireur, qui d'abord avait voulu se tuer, à la suite de son acte, ne put retenir ses larmes lorsqu'il fut mis en présence de sa victime. Il déclara:

— L'argent qu'on me demande ne porterait bonheur à personne. Je vous propose autre chose. Je demande ici, devant le tribunal, la main de Marie, puisque c'est moi qui l'ai blessée.

La proposition fut acceptée. Le jeune Gulgas a été seulement condamné à un mois de prison, minimum de la peine, mais avec sursis, pour qu'il puisse célébrer son mariage.

Jean Orth

Un grand journal de Chicago signale la réapparition de Jean Orth, l'ex-archiduc Jean Salvator qui, suivant l'opinion générale, est mort dans le naufrage de son navire Santa-Margarita. Le cousin de François-Joseph se trouve, au dire de la feuille en question, à Painesville, dans l'Ohio, et travaille comme contremaître dans une grande usine.

A un rédacteur qui est venu l'interroger, il a raconté ses péripéties depuis la disparition du navire Santa-Margarita, en 1890.

Il déclare avoir débarqué alors à Cusatena, au sud de La Plata, et avoir acheté une ferme dans la République Argentine. Il y a vécu sept ans avec sa femme. Deux enfants lui sont nés dans cette retraite: une fille, nommée

Anne-Marie, en 1897, et un garçon, nommé Léopold, en 1898. Sa femme et ses enfants étaient, en 1902, à la Martinique et ont péri dans la grande catastrophe de Saint-Pierre.

Resté seul, celui que l'on dit être l'ex-archiduc, est allé aux Etats-Unis, plus tard à Paris, où, dit-il, on a voulu l'assassiner, ce qui l'a décidé à revenir en Amérique.

On a montré la photographie du vieux contremaître à l'ambassadeur d'Autriche Hongrie qui lui a trouvé quelque ressemblance avec l'ex-archiduc Jean Salvator.

INFORMATIONS

Elections législatives du 23 mai
SCRUTINS DE BALLOTAGE
Seine. — 2^e circonscription
du 12^e arrondissement

Inscrits: 17.634. — Votants: 12.409

MM.	
Le Foyer, avocat, r. s.	6.007 Elu.
P. Fribourg, soc. unif.	5.616
Gallian, propriétaire.....	825
Dupont.....	43
Lemery.....	8

Au premier tour, les voix s'étaient ainsi réparties: MM. Fribourg, 4.810; Le Foyer, 4.665; Lemery, socialiste indépendant, 1.596; Gallian, 1.559; Dupont, 81. Lors des élections générales de 1906, M. Paschal Grousset, socialiste indépendant, qu'il s'agissait de remplacer, avait été élu au second tour par 8.193 voix, contre 2.630 à M. Le Foyer.

Yonne. — Arrondissement d'Avallon
Inscrits: 12.139. — Votants: 10.029
MM. Gallot, anc. dép. r. s. 5.100 Elu.
Perreau, anc. dép. rep. 4.800

Au premier tour, les suffrages s'étaient ainsi répartis: MM. Perreau, 4.422; Gallot, 4.383; François Martin, socialiste unifié, 244; Jean Etaix, radical socialiste, 103.

Il s'agissait de remplacer M. Etienne Flandin, républicain, devenu sénateur, qui avait été réélu aux élections générales de 1906 par 5.802 voix, contre 4.000 à M. Paul Degouy, radical socialiste, et 142 à M. Bonin, socialiste.

MM. Doumergue et Chéron à Cheumont

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a inauguré le nouvel hôpital et une caserne. La cérémonie a eu lieu dimanche.

A midi, M. Doumergue est arrivé et a présidé un banquet de 1.500 convives.

Mouvement administratif

Un mouvement administratif ayant pour point de départ la vacance de la préfecture de l'Oise, est actuellement en préparation au ministère de l'intérieur. M. Meunier, préfet de l'Oise, qui est admis à faire valoir ses droits à la retraite, sera remplacé par M. Roux, préfet du Var. La préfecture du Var sera confiée à un secrétaire général de préfecture de première classe.

Le capitaine Marix

Au cours de son interrogatoire par M. André, le capitaine Marix s'est efforcé de mettre en cause quelques hommes politiques avec lesquels il prétend avoir trafiqué.

Les retraites des chemins de fer

La commission chargée de fixer le régime des retraites du personnel des chemins de fer, s'est réunie samedi sous la présidence de M. Edouard Millaud.

M. Paul Strauss a achevé la lecture de son rapport. Dans son travail, le sénateur de la Seine fait un historique complet de la question, puis étudie les conséquences financières du projet soumis à la commission.

Actuellement, 70 0/0 des employés et agents des chemins de fer bénéficient de retraites. Le projet étend ce bénéfice à l'ensemble du personnel tout en améliorant les conditions des retraites au point de vue de l'âge et

du taux des pensions. D'après les évaluations du rapporteur, les prélèvements à effectuer équivalraient à 18 0/0 du montant des traitements des salaires et des primes. Ce taux n'exécute que très peu celui des prélèvements actuels.

La commission a entendu MM. Clemenceau, Caillaux et Barthou. Les représentants du gouvernement ont fait connaître qu'ils acceptent l'extension aux agents sédentaires et notamment aux ouvriers d'ateliers, le bénéfice de la retraite à cinquante-cinq ans, sauf toutefois en ce qui concerne les employés de bureaux (10.000), pour lesquels il maintient le bénéfice d'âge à soixante ans. Ils ont déclaré en outre s'opposer à l'assimilation des agents des trains aux mécaniciens et chauffeurs en ce qui concerne la limite de cinquante ans et maintenir pour lesdits agents l'âge de cinquante-cinq ans.

Après le départ du gouvernement, la commission, dans un long débat, a arrêté définitivement les résolutions suivantes:

Assimilation des agents des trains aux mécaniciens et chauffeurs en ce qui concerne le droit à la retraite à cinquante ans. Fixation de la limite d'âge à cinquante-cinq ans pour tous les autres agents.

Le statut des fonctionnaires

M. Clemenceau, président du conseil, a conféré avec M. Briand, garde des sceaux, en vue de régler dans le projet de statut des fonctionnaires quelques cas particuliers, notamment celui des commissaires de police.

Le projet de statut des fonctionnaires arrêté par le gouvernement devait être déposé mardi sur le bureau de la Chambre. La Commission qui doit l'examiner rédigea immédiatement son rapport. M. Chaîne, député de la Gironde, rapporteur, a en effet déclaré: « L'examen du projet ne sera pas long. Le gouvernement a tenu compte dans une large mesure des projets que nous avons déjà examinés et rapportés, les que nous étions d'attendre le projet gouvernemental. Nous n'aurons qu'à examiner les plus grosses divergences. J'en aperçois quelques-unes. Le gouvernement sera obligé de renoncer à certaines dispositions, notamment en ce qui concerne la composition du tribunal administratif, et aussi en ce qui concerne ses responsabilités devant le Parlement. Nous en demanderons la discussion immédiatement après les conseils de guerre, et c'est M. Briand qui assumera la tâche de la discussion devant le Parlement. »

Au Mur des Fédérés

Quelques incidents se sont produits au cours de la manifestation annuelle au Mur des Fédérés; un groupe portait une pancarte avec une caricature injurieuse de M. Briand et de M. Clemenceau; M. Allemane a été hué par les socialistes, aux cris de: « A bas le Quinze-Mille! » Au cours d'une bagarre, à la sortie, quelques agents furent blessés.

Le lancement du « Danton »

On mande de Brest: Le cuirassé « Danton » devait être lancé samedi soir. Une foule immense était rassemblée dans l'arsenal. Le cuirassé, qui a 145 mètres de longueur, a glissé quarante-quatre mètres sur cale, puis s'est arrêté. De puissants remorqueurs ont tenté vainement de le déhaler.

L'insuffisance de pente de la nouvelle cale en construction est cause de ce fâcheux incident, qui se produit à Brest pour la première fois.

L'opération du lancement du « Danton » sera recommencée dans une quinzaine de jours.

Le « Danton », qui est parfaitement étayé est dans une excellente situation et n'a pas reçu d'avaries.

Un nouvel obus avariant

On mande de Toulon: On vient de procéder très confidentiellement aux essais d'un obus dit

obus-lumière, qui possède un pouvoir éclairant très intense. Cet obus, tiré en hauteur, fait explosion, et ses éclats retombent dans un rayon très étendu. Ils éclairent l'horizon et permettent de distinguer nettement un navire dans un rayon de seize à dix-huit milles.

Les tirs étaient effectués par la batterie du cap Brun, en présence du général de Lamoignon, inspecteur d'artillerie.

Petites Nouvelles

Le bruit court au Vatican, que le pape adressera prochainement une lettre de félicitations à Mgr Marty, évêque de Montauban, à l'occasion du procès qu'il a eu à soutenir devant la cour d'appel de Toulouse.

De violentes manifestations se sont produites, à Cherbourg, à l'occasion de la représentation du Foyer. Huit arrestations ont été opérées.

M. Anatole France est arrivé, à Buenos-Ayres, ainsi que MM. Lambert, Silvain et d'autres artistes de la Comédie Française.

Des journaux italiens annoncent que la petite ville de Meldola vient d'élever une statue à un de ses enfants guillotiné à Paris, Félix Orsini, l'auteur du célèbre attentat contre Napoléon III, qui fit une centaine de victimes. Orsini est représenté dans la toilette où il fut conduit à l'échafaud.

M. Maujan, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, s'est rendu à Montargis, où il a inauguré un monument à la mémoire des soldats morts en 1914, et a prononcé une allocution aux garçons et un chœur de chiens de police. Dans un discours qu'il a ensuite prononcé à la mairie, il a félicité la propagande antimilitariste.

La Société Victor-Hugo a célébré à Paris, l'anniversaire de la mort du poète. Les membres de cette association se sont réunis au Panthéon, à deux heures ; plusieurs discours ont été prononcés.

On vient de retrouver, dans les ruines de Pompéi, une magnifique villa en parfait état de conservation et contenant des statues et des objets de grand prix.

CHRONIQUE LOCALE

Les élections et les radicaux

La presse réactionnaire en général, et le *Quercinois* en particulier, se basant sur le résultat de quelques récentes élections législatives, pronostiquent à l'envi l'effondrement prochain du parti radical.

La joie de nos confrères bien pensants aura été de courte durée.

Les radicaux se sont réunis pour barrer la route aux unifiés — élus, le plus souvent d'ailleurs, avec l'appoint des voix réactionnaires !... — Voilà, en quinze jours, deux élections bien significatives : A Montpellier, M. Astier, radical, a succédé à un unifié ; à Paris, M. Le Foyer, radical, remplace un socialiste à tendances révolutionnaires. Dans ces deux scrutins notre parti triomphe donc, alors que les deux circonscriptions paraissent définitivement acquises aux unifiés.

C'est un résultat qui nous est agréable d'enregistrer... et qui ne réjouira pas les alliés de l'anarchie, rouges ou blancs !...

Vindex n'en criera pas moins à l'écrasement des radicaux !...

Cela ne nous gêne guère et cela lui fait tant de plaisir !

A la ligue des Droits de l'Homme

SECTION DE CAHORS

UN VŒU INTÉRESSANT

Les membres de la section de Cahors de la Ligue des Droits de l'Homme se sont réunis, dimanche, dans une salle de la mairie de Cahors.

Après examen de diverses propositions à soumettre au Congrès de 1909, la section a été saisie par un membre de la Ligue d'un vœu en faveur des postiers.

A la suite d'une discussion assez longue la section a adopté l'ordre du jour suivant :

La section de Cahors, considérant que le Président et le comité central, en intervenant dans les récents conflits, ont outrepassé leurs droits et engagé la Ligue dans une voie contraire au but pour lequel elle a été fondée,

considérant que ce sont là des questions d'ordre purement politique, par conséquent très discutables et controversées,

désapprouve l'intervention du Président du comité central et les engage, dans l'intérêt même de la Ligue, à se tenir complètement à l'écart des questions d'actualité politique qui sont contraires à la lettre et à l'esprit de notre association.

Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Ville de Cahors se réunira à l'Hôtel-de-Ville le Jeudi 27 Mai courant à 8 heures du soir.

Ordre du Jour :

Débat des habitants du quartier des Badernes.

Aliénés. — Mode de paiement de la pension des nommés D. et P.

École professionnelle de Vierzon. — Demande de bourse.

Demande de bourse à l'École du service de santé militaire de Lyon par M. Dabord.

Demande du Syndicat des patrons boulangers.

Affaires diverses.

Rapports des Commissions.

Programme officiel de la réception de M. RUAU, ministre de l'Agriculture, à Cahors, le 1^{er} juin.

A 9 h. 32 (matin). — Réception officielle de M. le Ministre de l'Agriculture à la gare, par le Préfet, le Maire et le Conseil Municipal de la ville.

A 9 h. 45. — Cortège sous les honneurs militaires de la gare à l'Hôtel de la Préfecture (par l'Avenue de la Gare, la rue du Lycée, Boulevard Gambetta, rue Fénelon et rue Nationale).

A 10 heures. — Réception officielle à la Préfecture des autorités et des corps constitués, suivant les prescriptions du décret du 16 juin 1907. — Réceptions des délégations autorisées.

A 11 heures. — Visite et inauguration de l'Hospice, de la Maternité et de l'Hôpital militaire. — Réception du Ministre par la Commission administrative et le personnel médical. (Trajet, rue de la Liberté, Boulevard Gambetta, rue du Lycée. — Retour par la rue du Lycée, la rue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Nationale).

A midi. — Déjeuner intime à la Préfecture.

A 2 heures (soir). — Visite au Concours Agricole (trajet par la rue de la Liberté et le Boulevard Gambetta).

A 2 h. 30. — Vin d'Honneur à l'Hôtel-de-Ville (entrées sur invitation personnelle).

A 3 heures. — Distribution solennelle des récompenses aux lauréats du Concours Agricole et des distinctions honorifiques (Théâtre municipal).

A 7 h. 30. — Dîner à la Préfecture. A 10 h. 20. — Départ du Ministre pour Paris, train 10 h. 40.

Exposition maraîchère

En raison de la visite de M. le Ministre de l'Agriculture, M. Tuzet, Inspecteur commercial de la C^o d'Orléans, invite MM. les agriculteurs à lui envoyer en gare de Cahors des lots de leurs produits pour l'exposition spéciale des produits du département.

Les objets envoyés seront retournés gratuitement après le Concours.

MM. les maraîchers de Cabessut sont tout particulièrement invités à envoyer des produits (réunion spéciale pour eux Vendredi soir, à la gare de Cabessut).

Service vicinal

Par arrêté préfectoral, MM. Bonhomme (Antoine) et Urcival (Louis), sont nommés cantonniers du service vicinal dans le Lot.

Tribunal correctionnel

Audience du 24 mai

L'ÉVÊQUE ET SES DOYENS

Le Tribunal prononce son jugement. Il condamne l'Évêque à 25 francs d'amende, les doyens à 16 francs (loi de sursis).

Nous publierons ce jugement dans un prochain numéro.

OÙ EST LE VOLEUR ?

M. Davezac, propriétaire à Puy-l'Évêque, et son fermier, Lagarrigue, se sont réciproquement traduits devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation de vols. Au fond simples difficultés de métayage.

M. Davezac annonce qu'il est suppléant du juge de paix en Lot-et-Garonne et qu'à ce titre il est justiciable de la Cour d'appel seulement. M. Davezac ne sera donc pas jugé.

On entend quinze témoins sur les faits qui sont reprochés à Lagarrigue qui, après plaidoirie de M. Lacaze, est acquitté.

Accident

Lundi, vers 1 heure de l'après-midi, la femme Moles, épouse Bouyssou, âgée de 60 ans, en allumant le feu pour préparer son dîner, s'approcha trop près et fut, en quelques secondes, entourée de flammes. Des voisins accourus à ses cris éteignirent les vêtements de la pauvre femme.

M. Orliac, pharmacien, appelé, ne put que demander, vu la gravité des brûlures, le transport immédiat de la femme Moles à l'hospice où M. le D^r Darquier, immédiatement prévenu, lui prodigua ses soins.

En portant secours à la femme Moles, M. et Mme Passerieu, horloger, ont reçu quelques légères brûlures aux mains et à la figure.

La femme Moles vivait seule dans une maison située rue des Trois Baudus, 14, et était secourue par l'assistance aux vieillards.

L'état de cette malheureuse est assez satisfaisant.

Accident mortel

Le soldat Edouard Vayssières, de la 11^e Compagnie du 7^e de ligne, incommode par la chaleur dans la nuit du 24 au 25, sortit de son lit et alla s'accouder à la croisée de la chambre, située au 3^e étage. Il s'endormit dans cette position. Pendant ce sommeil, il perdit l'équilibre et tomba dans la cour.

La chute fut terrible. Le malheureux eut une mâchoire brisée, deux jambes cassées, le crâne fracturé.

Il fut aussitôt transporté à l'hôpital où, malgré des soins immédiats, il succomba au bout de quelques heures.

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors a reçu la lettre ci-dessous qu'il est heureux de porter à la connaissance de ses administrés.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer qu'au nombre des modifications que nous venons de soumettre à l'Administration supérieure pour être mises en application à partir du 1^{er} Juillet prochain, nous avons compris le prolongement jusqu'à Limoges du train n^o 1126 qui part de Cahors à 5 h. 47 du matin.

Ce train arrivera à Limoges à midi 10 où il correspondra avec les trains 1714 sur Angoulême, 1658 sur le Dorat, 50 express sur Paris et 2 sur Châteauroux.

Je suis heureux de vous annoncer cette amélioration.

Agréé, M. le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur de la C^o d'Orléans.

Bourses de l'enseignement primaire supérieur

Lundi ont eu lieu les examens des bourses de l'enseignement primaire supérieur pour les filles.

Sont définitivement reçus : M^{lles} Ayot, Biscan, Bouyssou, Cabrignac, Laville, Loudes.

Rechargements cylindres

Opérations probables entre le lundi 24 et le samedi 29 Mai 1909.

ROULEAU N^o 1

Chemin de grande communication n^o 37. Répandage et cylindrage entre 21 k. 7 et 22 k. 4 (à la Masse).

Chemin de grande communication n^o 9. Répandage et cylindrage entre 3 k. 8 et 4 k. 2 (Côte de la Couaille).

Chemin de grande communication n^o 9. Répandage et cylindrage entre 7 k. 0 et 7 k. 5 (à St-Marc).

Chemin de grande communication n^o 9. Répandage et cylindrage entre 7 k. 8 et 8 k. 04 (à Luzech).

Chemin de grande communication n^o 36. Répandage et cylindrage entre 8 k. 0 et 8 k. 4 (à Mercuès).

ROULEAU N^o 2

Chemin de grande communication n^o 36. Répandage et cylindrage entre 12 k. 35 et 12 k. 5 (à St-Vincent).

Chemin de grande communication n^o 8. Répandage et cylindrage entre 15 k. 5 et 16 k. 0 (gare de Parnac).

Chemin de grande communication n^o 8. Répandage et cylindrage entre 4 k. 1 et 4 k. 8 (vers Pradines).

Cahors, le 21 mai 1909.

L'ingénieur,

Signé : LAGARDE.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 24 Mai, 1 h. 28 s.

Le statut des fonctionnaires

MM. Clemenceau et Briand ont conféré dans la matinée au sujet du statut des fonctionnaires. Ils ont examiné quelques cas particuliers notamment celui des Commissaires de police.

L'ambassade marocaine

L'ambassade marocaine est arrivée aujourd'hui à Paris. Elle a été reçue officiellement à la gare de Lyon.

Incendie de forêt

Une dépêche de Jonzac annonce qu'un incendie formidable a détruit 700 hectares de bois.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 25 Mai, 1 h. 45 s.

Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin il a arrêté définitivement, le texte du projet relatif aux Associations et au statut des fonctionnaires que le Gouvernement déposera cet après-midi sur le bureau de la Chambre.

Mouvement préfectoral

Nous croyons savoir que M. Hudelo, actuellement préfet des Basses-Alpes, remplacera M. le préfet du Var qui sera nommé préfet de l'Oise.

Tirage d'obligations

Au tirage de la Ville de Paris 1904, le numéro 54.960 gagne 100.000 francs.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Lauzès

Foire. — La foire du 20 mai a eu son importance habituelle. De nombreux animaux avaient été amenés sur les divers marchés et de nombreuses transactions ont été effectuées. Les cours restent toujours très élevés.

Foirail aux bœufs. — Bœufs de première catégorie, de 1.000 à 1.100 francs ; bœufs d'attelage, de 900 à 1.100 francs ; bœufs communs, de 700 à 800 francs ; bouvillons, de 300 à 500 francs, le tout la paire ; les veaux de lait valaient jusqu'à 1 fr. 15 le kilo ; vaches, de 500 à 800 francs la paire.

Marché aux moutons. — Moutons gras, de 40 à 45 francs ; brebis de troupeaux, de 36 à 43 francs ; agneaux, de 22 à 28 francs ; agnelets, de 15 à 18 fr. ; chevreaux, de 3 à 5 francs, le tout la pièce.

Marché aux porcs. — Jeunes porcs d'élevage, de 50 à 75 francs ; nourris, de 25 à 35 francs.

Volaille. — Poules, 75 centimes ; poulets, 1 fr. 10, le tout le demi-kilo ; œufs, 75 centimes la douzaine ; oisons, de 4 à 6 francs ; canards, de 2 à 2 fr 50, le tout la paire.

Légumes. — Vente très active sur le plant de betterave et le plant de tabac ; jardinage abondant vendu aux prix ordinaires.

St-Cernin

Nos honnêtes. — Lundi dernier, le jeune Eugène Caussanel, âgé de 9 ans, habitant chez ses parents, propriétaires, à Allières commune de St-Cernin, travaillant sur la route de Soualmès, au lieu dit Pech-Cendrin, une broche en or, qu'il s'empressa de remettre à sa légitime propriétaire M^{me} Guerrien, propriétaire à Soualmès.

Le jeune Caussanel refusait toute récompense, et ce n'est qu'avec peine, que M^{me} Guerrien put lui en donner une.

Toutes nos félicitations. A. D.

Luzech

Incendie. — Un incendie éclata samedi dernier, vers sept heures du soir, dans une grange sise quartier du Barry et appartenant à M. Médard.

Le propriétaire était aux champs au moment où des voisins s'aperçurent de l'incendie. Malgré les secours immédiatement organisés, on ne parvint pas à sauver la grange qui fut complètement détruite. L'âne qui s'y trouvait enfermé put cependant être délivré à temps.

On dut se borner à garantir les immeubles voisins qui furent à plusieurs reprises sérieusement menacés.

Vers neuf heures tout danger était écarté.

Les pertes assez importantes, ne sont garanties par aucune assurance.

Mauroux

Foire. — Notre foire du 22 mai a été assez importante.

Marché aux bœufs. — Attelages de première catégorie, de 1.000 à 1.100 fr. ; 2^e, de 900 à 1.000 fr. ; bœufs moyens, de 800 à 900 fr. ; jeunes bœufs, de 600 à 700 fr. ; bouvillons, de 400 à 500 fr., le tout la paire.

Pour la boucherie : les bœufs gras, première qualité, valaient de 44 à 46 fr. ; deuxième qualité, de 40 à 42 fr. ; veaux, de 44 à 45 fr. ; moutons, de 41 à 43 fr., le tout les 50 kilos.

Marché aux moutons. — Première qualité, moutons de choix, de 40 à 45 fr. ; moutons communs, de 35 à 37 fr. ; brebis d'élevage, de 40 à 45 fr. ; brebis communes, de 28 à 35 fr. ; agneaux, de 18 à 20 fr., le tout la pièce.

Marché à la volaille. — Place assez peu garnie, aussi les cours sont sensiblement élevés.

Les poules et poulets varient entre 80 cent. et 1 fr. le demi-kilo ; dindes et dindons, de 60 à 70 cent. la livre ; pigeons, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 ; lapins domestiques, de 2 fr. 30 à 2 fr. 50, la paire. Les œufs valaient 0 fr. 60 la douzaine.

Les oisons pour l'élevage valent de 5 à 7 fr. la paire, selon la force ; les canards, 1 fr. 75 à 2 fr. les communs, et 3 à 4 fr. les mulâtres.

Place aux légumes. — Les primeurs sont chères parce que assez rares ; les plants sont en abondance et à des cours très moyens.

Puy-l'Évêque

Taxe du prix du pain. — A partir du 23 mai 1909 et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, le pain est taxé comme suit :

1^{re} qualité (Pain de luxe) 0 fr. 32 le kilo
2^e — (Pain blanc) 0 fr. 30 —
3^e — (Pain bis) 0 fr. 27 —

Le pain de luxe comprend la fûte et la couronne de tous poids de deux kilos et au-dessous.

Le pain mis en vente devra être bon marchand et la cuisson devra être complète.

Les boulangers seront tenus de faire le poids effectif de toutes les qualités de pain et de procéder au pesage devant l'acheteur sans qu'ils puissent se prévaloir d'usages ou de conventions contraires.

Le maire de Puy-l'Évêque
DELTIL.

PUBLICATIONS PIERRE LAPITTE ET C^{ie}

LA VIE AU GRAND AIR

Sommaire du n^o 557 du 22 mai

Couverture : La reprise de la Pelotte Basque. — Heguy, l'éleve de Chiquito de Cambo, qui sera bientôt l'égal du maître. Frontispice : La rentrée de Major Taylor. — Un repos entre deux manches. Les Français et le cricket, par G. Bayrou.

La trophée de France, par Jacques Baudier.

La défaite des Américains, par Marcel Viollette.

La panne et les moyens d'en sortir, par H. Petit.

615 kilomètres en ballon, par Léon Barthou.

La pelote basque à Paris (Photographies).

Jim Barry à Paris, par Jacques Mortane.

Les courses de la semaine, par Boiard.

La journée des poules à Longchamp, par René Rioulet.

Le carnet du sportsman.

La vie et les inventions des frères Wright, par Victor Breyer et Robert Coquelle (suite).

Arrondissement de Figeac

Figeac

Concours orphéonique. — Au grand concours international de musique, qui

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE

Deuxième partie

Epilogue

Il n'a pas dit son dernier mot, et si jamais il sort de l'endroit où on l'a jeté, il ne sera pas aussi pauvre qu'on pourrait le croire.

— Il pense donc à s'évader ?

— Il ne pense qu'à cela.

— Mais c'est insensé !

— Pas déjà tant.

— C'est impossible au moins.

Pascal sourit.

— Nous y voici, répondit-il après un moment de silence ; il a suffi à M. de Compans de quelques mois passés à Brest pour préparer son plan ; c'est un homme de ressources, lui, et il sait déjà comment son évasion pourra s'accomplir, et l'heure et le lieu ; il a tout calculé jusque dans les plus petits détails ; une seule chose l'arrête encore, et c'est pour l'aider à surmonter ce dernier obstacle que j'ai songé à toi.

— A moi !

— Ecoute. Pour que le plan réussisse, il est de toute nécessité que nous ayons dans la rade de Brest, à toute heure de jour et de nuit, un navire prêt à mettre à la voile. Il faut, en outre, corrompre un surveillant, avoir enfin assez d'or pour vaincre toutes les difficultés qui pourraient se présenter au dernier moment ; or, on n'est pas riche au bagne, et l'ex-banquier n'a pas la bourse mieux garnie que le dernier des misérables ; eh bien ! il faut que tu viennes à notre aide, Fernande, il faut que tu me donnes les moyens de rendre la liberté au seul homme qui puisse encore me faire riche.

— Ainsi, dit Fernande, vous avez compté sur moi ?

— J'y compte toujours.

— Mais à supposer que je vous vienne en aide, encore faudrait-il que j'eusse la somme nécessaire.

— Tu dois l'avoir.

— Elle est considérable, sans doute.

— Dix mille francs.

— Mais je vis seule ici, et fort modestement.

— Qu'importe ?

— Je n'ai point une pareille somme.

— Je sais le contraire.

— Qui vous l'a dit ?

— Avant de venir, j'avais pris mes précautions. Celui qu'on appelait Lopès t'a envoyé, il y a un mois, une cinquan-

taine de mille francs ; tu n'en as placé que la moitié chez un notaire de Saint-Brieuc, le reste doit être ici.

— Vous me paraissez bien renseigné, dit Fernande en devenant pensif.

— Je n'avance rien dont je ne sois sûr, répartit Pascal.

— Et, dans l'hypothèse où j'aurais ici la somme que vous demandez, vous avez pensé que je m'empresserais de vous la remettre.

— Je le crois encore.

— Vous pourriez vous tromper.

— C'est ce que nous verrons.

— Si je refusais, cependant ?

— J'ai tout prévu.

— Que feriez-vous ?

</

doit avoir lieu les 30, 31 mai dans le 17^e arrondissement à Paris, prendront part 71 sociétés, dont 16 chorales, 23 harmoniques et 32 fanfares.

Parmi les chorales, se trouve « l'Union Fraternelle » de Figeac.

Mutualité scolaire. — L'assemblée générale annuelle de la Mutualité scolaire de l'arrondissement aura lieu à Figeac, à l'école de garçons, mercredi prochain 26 mai, à deux heures du soir, sous la présidence de M. Roques, inspecteur d'académie, président d'honneur.

Rechargements cylindrés. — Opérations probables pendant la semaine du 24 au 30 mai :

Cylindrages sur le chemin de grande communication n° 46, vers Sainte-Néoule, Carayac et le pont de Toirac. Répandage sur divers points du chemin de grande communication n° 33, et notamment entre Toirac et Faycelles. Figeac, le 19 mai 1909.

L'Agent-Voyer d'arrondissement, NIGOU.

Tribunal correctionnel. — Audience du samedi 22 mai. — Benjamin Gay, âgé de 21 ans, de Labathudé ; Joseph Laporte, âgé de 24 ans, et Auguste Lapergue, âgé de 19 ans, d'Anglars, sont poursuivis pour coups et blessures.

Gay est relaxé ; Laporte et Lapergue sont condamnés à 100 fr. d'amende chacun avec sursis.

Louis Estival, âgé de 42 ans, de Brengues, inculpé du même délit, est condamné à 25 fr. d'amende avec sursis.

Joseph Couzy, âgé de 47 ans, et Victor Rossignol, tous deux maçons à Saint-Céré, se sont réciproquement portés des coups et fait des blessures. Couzy est condamné à 25 fr. d'amende et Rossignol à 16 fr. avec sursis.

Julie Ussel, veuve Moïse, âgée de 71 ans, de Comiac, même délit, 30 fr. d'amende.

F. L..., âgé de 38 ans, et P. L..., âgé de 30 ans, tous deux de Souceyrac, comparaissent aussi sous l'inculpation de coups et blessures.

F. L... est relaxé ; P. L... est condamné à 16 fr. d'amende et bénéficie de la loi de sursis.

Fons

Election complémentaire. — Une élection complémentaire a eu lieu dimanche, 23 mai, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de MM. Négrier, démissionnaire, et Labrunie décédé.

MM. Alary et Pradelle, radicaux, ont été élus à une forte majorité.

Latronquière

Comice agricole. — I. Un concours d'animaux aura lieu à Latronquière le 6 juin 1909, à sept heures du matin.

Une subvention de 600 fr. a été accordée par M. le ministre de l'Agriculture pour être distribuée au nom du gouvernement de la République.

Une autre subvention de 200 fr. a été accordée par le conseil général du Lot.

II. Tous les propriétaires, fermiers ou colons du canton de Latronquière seront admis à présenter leurs animaux achetés depuis plus de trois mois ou nés chez eux et entrant dans les catégories ci-après :

I. Espèce bovine. — Taureaux pour la reproduction. — Première catégorie : Vaches de tout âge suitées.

Deuxième catégorie : Vaches pleines.

II. Espèce ovine. — I. Bœliers de toute race.

2. Brebis suitées.

III. Espèce porcine. — I. Verrats de toute espèce.

2. Truies pleines ou suitées.

III. Les propriétaires d'animaux destinés à concourir devront, avant le 6 juin, faire inscrire chez M. Tauran, ancien instituteur à Latronquière, secrétaire de la Société :

1. Leurs nom, profession et domicile ; 2. La désignation du nombre et de la catégorie des animaux qu'ils veulent présenter.

Ces désignations peuvent être données par lettre.

IV. MM. les membres de la Société d'Agriculture de Latronquière sont priés de verser leur cotisation avant le 6 juin chez M. Tauran, à Latronquière, trésorier.

V. Les personnes qui désireront entrer dans la Société peuvent adresser leur demande à M. Tauran.

VI. Tout propriétaire d'animaux obtenant plus de 30 francs de primes, devra laisser le montant d'une cotisation de 4 francs et fera partie de droit de la Société.

VII. Les primes ne seront payées que sur un certificat du maire de la commune où résident les propriétaires des animaux primés, attestant que ces animaux appartiennent depuis plus de trois mois à celui qui les a exposés.

Tous les étalons primés devront être gardés par le propriétaire trois mois après les concours.

Les animaux primés devront rester sur le lieu du concours jusqu'après la distribution des récompenses.

Toute fraude donnera lieu à un recours et aux peines de droit contre les auteurs et complices de la fraude.

Les communes prenant part au concours sont priées de désigner un expert. — MM. Pauliac, sénateur, président ; Vic-Mage, vice-président ; Tauran, secrétaire.

Saint-Céré

La foire. — Notre foire du 22 mai a été bonne et importante. Voici les principaux cours :

Place de la République. — Comme toujours, beaucoup de veaux de lait amenés sur cette place ; ceux destinés à la boucherie se sont payés entre 1 fr. 05 et 1 fr. 25 le kilo ; les veaux pour l'élevage, 0 fr. 90 et 1 fr. 25 le kilo ; les bœufs gras valaient 45 fr. les 50 kilos ; les bœufs d'attelage se payaient entre 450 et 800 fr. la paire ; les bœufs pour l'élevage, 300 fr. la paire en moyenne ; les vaches, 450 à 600 fr. la paire ; les génisses, 300 fr. la paire.

Halle au blé. — Le blé s'est payé entre 15 fr. 50 et 16 fr. ; le seigle, 12 fr. 50 et 13 fr. ; l'avoine, 6 fr. 75 et 7 fr. 25 ; le sarrasin, 11 et 12 fr. ; le maïs, 15 et 16 fr. ; les pommes de terre, entre 3,75 et 5 fr., le tout le sac de 80 litres.

Place de l'Eglise. — Volaille très chère, les poules valaient de 3 fr. 50 à 4 fr. 50 la pièce ; les poulets jeunes, 1 fr. 40 le demi-kilo ; les vieux, 5 et 6 fr. la paire ; les canards, 6 et 7 fr. la paire ; les lapins domestiques, 1 fr. 75 la pièce ; les pigeons, 1 fr. 25 la paire ; le beurre, 2 fr. le kilo ; les œufs, 0 fr. 60 la douzaine.

Place Gambetta. — Beaucoup d'animaux aussi sur cette place ; les moutons gras pour la boucherie se payaient entre 30 et 40 fr. la pièce ; les moutons pour l'élevage se payaient entre 15 et 25 fr. la pièce.

Boulevard Carnot. — Affaires nombreuses sur cette place, malgré la baisse des porcelets, qui se payaient entre 10 et 40 fr. la pièce.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Conseil municipal. — Séance du 23 mai. — M. Bouygues est désigné comme secrétaire.

Nomination des commissions. — Les diverses commissions sont renouvelées sans changement.

M. Linol dépose le compte administratif de 1908. Les budgets supplémentaires de 1909 et primitif de 1910, ainsi que les budgets de l'hospice et du bureau de bienfaisance. — Renvoyés à la commission des finances.

Le conseil désigne MM. Boy et Fayt pour assister à l'adjudication des chemins vicinaux.

Avis favorable est donné pour une demande de soutien de famille présentée par le jeune Cazal.

Autorisation est donnée à M. Linol de renouveler les polices d'assurances de l'école de la Fontade et des Abattoirs.

La cour des comptes ayant constaté que la taxe était perçue d'après le nombre d'animaux avertis et non suivant le poids de ces animaux, la commune est invitée à adopter ce dernier mode de perception.

Après les explications de M. le maire, il paraît que ministre et cour des comptes ont mal interprété la loi. En conséquence, renvoyé... au ministre.

Ecole primaire supérieure des filles. — Un rapport de M. l'inspecteur d'académie appelle l'attention de la municipalité sur l'exiguïté du local actuel. La lecture de ce rapport provoque une discussion un peu vive entre M. Linol et M. Bouygues. — Renvoyé à la commission des finances.

M. Leon Taste demande le nettoyage du tour de ville le lendemain des foires. — Satisfaction lui sera donnée.

M. Boy présente également quelques observations au sujet de l'éclairage électrique, qui laisse vraiment à désirer.

M. Linol répond qu'il a invité la compagnie à assurer le service de façon plus satisfaisante et qu'il a reçu l'assurance que, d'ici peu de temps, la ville n'aurait plus rien à envier sous le rapport de la lumière.

La séance est levée.

La foire. — Peu importante. Marchés moins bien garnis. Aucune variation sur les céréales. Il s'est fait quelques affaires sur les bœufs gras dans les prix de 40 à 42 fr., et sur les moutons jusqu'à 45 fr. les 50 kilos, poids vif. Les attelages sont toujours très chers.

La volaille est à 80 centimes et 1 fr. le demi-kilo ; œufs, 60 centimes la douzaine.

Les oisons ont valu d'abord 3 fr. 50 pour finir à 2 fr. 25 la pièce. Beaucoup d'inventures.

Le jardinage était abondant et à un prix raisonnable.

Service des fraudes. — Mercredi dernier, M. Perreux, commissaire de police, s'est transporté à Gramat et a fait plusieurs prélèvements de lait, de combustibles chez divers propriétaires et commerçants de notre ville.

En outre, M. Perreux a visité les épiceries et parfumeries de cette ville, et a relevé les infractions qui pouvaient être commises par les tenanciers de ces établissements.

Rechargements cylindrés. — Opérations probables du lundi 24 au samedi 29 mai 1909.

1^o Fin du cylindrage sur la route Nationale n° 20 de Paris à Toulouse entre 48 et 49 k. (vallée du Ret).

2^o Répandage et cylindrage sur le chemin de grande communication n° 12a, de Laroquette à St-Germain, entre 6 k. 5 et 8 k. 7 (côte de Carnot).

Beaumont

Election d'un conseiller. — Dimanche 23 mai, les électeurs de la commune de Beaumont étaient convoqués pour élire un conseiller municipal.

Voici le résultat du scrutin : In-crits 98 ; votants 75. Bulletins blancs 5 ; majorité absolue 36.

Pagès Jean, radical-socialiste 28 voix. Calmon Ant. rép. de gauche 12 » Rouquié 3, rép. de gauche 7 » Loubières Victor, réaction. 23 » Il y a ballottage.

Le candidat républicain le plus favorisé au 1^{er} tour étant Pagès, c'est lui qui reste le seul porte-drapeau du parti républicain.

Une discipline absolue s'impose, nous sommes persuadés que toutes les questions personnelles seront mises de côté et que tous les républicains sauront faire leur devoir, tout leur devoir, dimanche prochain.

Souillac

Coups. — Samedi soir, vers neuf heures, le jeune ouvrier de M. Barrière, boulanger à Souillac, était occupé à son travail, dans le pétrin. Survint le nommé Carrau, ouvrier charbon chez M. Marcou, qui le pria de sortir un instant pour une communication urgente. Sans méfiance, le jeune boulanger sortit dans la rue, mais sans explication, Carrau lui porta à la tête plusieurs coups de poing américain et décala. Aux cris de la victime, M. Barrière et des voisins accoururent et transportèrent le blessé, qui perdait le sang en abondance, à la pharmacie Lambert où M. le docteur Lasoux lui donna les premiers soins.

Plainte a été déposée à la gendarmerie.

Tombés dans une fosse. — Les jeunes Barre et Joffre, âgés de huit et dix ans, s'amusaient dans la maison appartenant à Mme veuve Laval. S'étant trop approchés de la fosse d'aisance, ils montèrent sur un planche pourrie, celle-ci céda sous leur poids et les deux enfants tombèrent dans la fosse. Le premier geste de Joffre fut de repêcher son camarade Barre et de le remonter à demi asphyxié hors de la fosse. Des voisins accourus à leurs cris le retirèrent à son tour, sans mal indemne.

Nos félicitations au jeune Joffre pour sa présence d'esprit.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Conseil municipal

Ainsi que nous le disions dans notre numéro du dimanche 23 courant, le conseil municipal devait se réunir ce même 23 de 3 à 4 heures de l'après-midi, en séance privée et à 4 heures en séance publique.

Nos honorables ont bien siégé de 3 à 5 heures en séance privée et à 5 heures le maire a annoncé que la séance publique allait avoir lieu.

C'était tout bonnement pour la frime, comme dit la chanson, car la séance ouverte à 5 heures, a duré 20 ou 25 minutes au plus juste, le temps de faire émettre un vote consenti déjà en séance privée et adoptant en principe la réfection de l'abattoir pour la modeste somme de 32.307 fr. 70.

Le Conseil a décidé de convoquer les bouchers pour le lundi soir ; mardi convocation de la commission des travaux publics et samedi soir, nouvelle séance pour émettre un vote définitif sur la question de l'abattoir et la séance est levée au grand ébahissement du public croyant être venu pour assister à une grande délibération.

Société de Pisciculture

Dans sa dernière réunion générale, les membres de cette Société ont décidé, à l'unanimité, de commencer le repoulement du Lot, en immergeant, à chaque saison propice, des alevins de tanches et de carpes.

La cotisation, primitivement fixée à 1 fr. 50 a été portée à 2 fr. On peut se faire inscrire chez tous les membres du bureau, mais de préférence chez le trésorier, M. Gimbal Rubens, huissier, au Passage.

Le bureau est ainsi composé jusqu'à la prochaine réunion générale, dans laquelle on examinera s'il y a lieu de faire cette année et dans quelles conditions, un concours de pêche à la ligne et un banquet.

Présidents d'honneur : M. le Préfet de Lot-et-Garonne ; M. le Maire de Fumel ; M. l'ingénieur en chef de la Navigation.

Président : M. Laville Félix ; Vice-Président : M. Castex Paul ; Secrétaire : M. Cailhat Paul ; Secrétaire-adjoint : M. Delcamp Emile ;

Trésorier : M. Gimbal Rubens. Membres : MM. Vergnières Ovide, Rey Victor, Dubert Emile, Joffre Gaston, Rayssat Henri, Murgis Léon, Tronchet Edmond, Tesquet Albert.

Le bureau adresse un pressant appel à tous les pêcheurs à la ligne qui auront à cœur, sans nul doute, de se grouper pour arriver, dans un très court délai, à

revoir les pêches agréables et fructueuses d'autrefois, grâce à l'entente et à un léger sacrifice, à la portée de toutes les bourses.

Chronique agricole

Culture intensive du pourpier

Si certaines plantes potagères ont pris une grande extension depuis l'époque où elles sont entrées dans le domaine culturel, il en est d'autres, par contre, qui ont été bien négligées quand elles n'ont pas été abandonnées tout à fait, et parmi elles on peut citer le pourpier doré à larges feuilles.

Le pourpier doré mérite cependant, tant au point de vue alimentaire qu'à celui conditionnaire, l'attention de tous les horticulteurs ; mais beaucoup le cultivent mal et le recroient encore plus mal, d'où quasi abandon de cette culture.

La plupart des jardiniers, en effet, se bornent à confier la graine de cet excellent légume au soleil, ne s'en occupant plus que pour y pratiquer les coupes barbares toujours désastreuses qui affaiblissent et annulent même complètement le rendement ; aussi, lorsqu'ils voient les feuilles étriquées que leur donne cette plante, encore bien qu'ils aient acheté du pourpier à larges feuilles, sont-ils prêts à accuser de tromperie leur fournisseur, alors que cette situation n'est due qu'à leur maladresse.

Voici, d'après M. Ch. Wendelens, une excellente manière de cultiver intensivement cette plante et d'en obtenir d'abondants produits.

On choisit la partie la plus sablonneuse et la plus ensoleillée du potager et on sème, du 15 mai au 30 juin assez clair, par un temps humide autant que possible, au défaut duquel on supplée par des arrosements et des abris contre le soleil : vieilles toiles d'emballage, vieux paillassons de serre, etc., voire même les branchages feuillus. On n'entretient pas la graine, mais on la fait adhérer au sol en battant la planche, préalablement bien égalisée, avec le dos de la bêche ou en la foulant avec les pieds chaussés de sabots cloués sur des planchettes carrées ; on répand alors sur le semis quelques millimètres (5 au plus) de vieux terreau bien décomposé. Au bout de 6 à 10 jours, on voit le terrain se pointiller de rouge : c'est le pourpier qui lève.

On commence la récolte dès que les plantules ont quatre feuilles, en se servant d'une lame pointue et bien affilée, avec laquelle on coupe les pieds de pourpier au ras du sol, de manière à ménager à ceux qu'on laisse un espace de 2 cm. ; lorsque les plantes se sont rejointes, on procède à une seconde coupe, de manière à porter, entre chaque pied, l'espace à 4 cm. et on continue ainsi jusqu'à ce que les pieds restants soient distants de 15 cm. Alors, dès que cela est possible, on sarcle et on donne un léger binage, ce qui fait que la planche ne laisse pas un instant d'être garnie jusqu'au moment de la grande récolte. A ce moment-là, on coupe sur chaque plante avec l'ongle du pouce et de l'index, les plus belles branches au-dessus de nœud, laissant les plus petites qui ne tardent pas à se développer.

En ayant soin de couper ainsi les branches avec l'ongle et au-dessus du nœud, une planche produit jusqu'à 10 récoltes, et les tiges de la principale coupe, à peu près aussi grosses que le petit doigt, sont aussi tendres que les meilleures asperges ; quant aux feuilles, elles sont extraordinairement larges et charnues.

Le pourpier se prêtant fort bien au repiquage, on peut avoir de la graine parfaite. On repique, à cet effet, une vingtaine de pieds, en les espaçant de 0 m. 25 en tous sens, en ayant soin de ne pratiquer sur eux aucune coupe. Vers l'époque où l'on s'aperçoit que la graine commence à mûrir, on prend un papier que l'on glisse successivement sous chaque pied, et on fait tomber dessus la graine mûre laquelle est de tout premier choix.

Sans doute cette manière de procéder exige beaucoup de soins et de travail, mais comme la dit de Candolle : « Il n'y a pas de succès sans beaucoup de travail et une grande persévérance de volonté. »

F. RHIMÈRE

(Le Paysan du Centre)

Bibliographie

Quel curieux article *Mon Dimanche* publie cette semaine sous ce titre bien fait pour piquer toutes les curiosités. « Privés de leurs bras, ils travaillent avec les pieds ! » Nous ne voulons pas diminuer par des indiscretions, l'intérêt que présentent ces extraordinaires révélations, mais que nos lecteurs en prennent connaissance : ils nous remercieront de notre conseil ! Ils trouveront dans le même numéro, une fantaisie délicieuse de Michel Provins : « Les Potées Crises conjuguées » ; d'amoureux détails sur « les Courses bouffonnes » ; le portrait-charge « pétillant de malice » de Mlle Dietz-Monin (Juliette Clarens) ; un extraordinaire « Cinématographe » saisissant nouvelle d'André de Lorde « Le Bal rouge » ; un grand roman d'aventures extraordinaires : « Arsène Lupin, gentelman-cambrioleur » ; une page pleine de jeux et de belles images « pour les enfants » plus de soixante articles variés, accessibles à tous et à toutes, sans oublier un « grand concours » avec nombreux prix de valeur. Achetez *Mon Dimanche* chaque semaine ! *Mon Dimanche* ne se trouve partout ; demandez en des numéros spécimens à l'Administration, 4, rue de la Vrillière, Paris, 1^{er}, qui vous les enverra gratis et franco.

La Peinture au XIX^e siècle
D'après les chefs-d'œuvre des maîtres et les meilleurs tableaux des principaux artistes.
400 illustrations directes et 13 grandes planches en couleur.
L'Ecole Française, les Ecoles Anglaise, Américaine, Hollandaise, Belge, Allemande, Italienne, Espagnole, etc.

« L'Art en France au XIX^e siècle, a brillé d'un éclat pareil aux plus grandes époques du passé. Ce éclat est dû principalement à la peinture qui a pris, durant le cours de ce siècle, la prédominance sur les autres modes de manifestation de la pensée artistique. » C'est ainsi que débute, dans son introduction, M. Léonce Bénédite qui s'efforce de montrer les rapports de l'inspiration artistique avec le développement des mœurs et les événements de la vie nationale et sociale, dont elle est le miroir fidèle et la plus haute expression. Nul n'était plus hautement qualifié que le conservateur du Musée de Luxembourg pour former cette sorte d'exposition récapitulative du siècle et présenter « ce processus agité, mais toujours distinct, de faits dissimulés dans la confusion et la complexité de la vie, mais logiquement et nécessairement reliés entre eux... par les maîtres dont les chefs-d'œuvre ont été les principaux anneaux de cette glorieuse chaîne ininterrompue. » Ce tableau général ne s'arrête point, d'ailleurs, à la France, et fait défiler à nos yeux les chefs-d'œuvre des maîtres des écoles étrangères contemporaines.

L'ouvrage formera douze livraisons à 75 centimes.

Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1903^e livraison (22 Mai 1909).

Le dernier des Castel-Magnac, par H. de Charlien. — Histoire du maître, par Gabriel Renaudot. — Animaux bizarres, le Rhacoptère, par P. Vincent. — Tariga-gasse, par Marc Le Goupils. — Musée de poupées, La Cantinière de la Garde Impériale, par Jacques Morland.

Abonnements, France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Co, boulevard St-Germain 79, Paris.

LA VIE HEUREUSE

Toute l'Actualité, Arts, Lettres, Monde, Cours, Faits, Idées, toutes les initiatives fécondes, toutes les manifestations intéressantes de l'activité d'aujourd'hui se reflètent dans la *Vie Heureuse*.

Quelques-unes des plus jolies femmes Sud-Américaines qui viennent de célébrer l'anniversaire de l'indépendance argentine ; la « Saison russe » qui fait entendre aux Parisiens les œuvres les plus célèbres des Rimsky Korsakoff, des Glinka, des Borodine, des Chapline, etc. Les salaires de femmes pour le travail à domicile, question si ardue que l'Académie des sciences morales vient d'ouvrir une enquête approfondie sur l'amélioration possible d'un état de choses qui condamne à la pire misère de nombreuses mères de famille ; le caractère des « maris dans les romans de femmes » tels que les présentent Mme^s la Comtesse de Noailles, Claude Ferval, Gérard d'Houville, Marni, Marcelle Tinayre ; la joie de la Hollande lors de la naissance de la petite Princesse ; l'action de Mme Daniel Lesueur au Comité de la Société des Gens de Lettres, qui a réuni comme vice-présidente ; six femmes peintres et sculpteurs admises au second essai pour le prix de Rome ; l'extraordinaire orgueil de caste de ces nains dont la « ville lilliputiennne » est un des curiosités de la saison ; les touchantes et étranges amitiés qui réconcilient les ennemis séculaires de la gent animale et font d'un chat le protecteur d'un nid, d'un chien l'ami de cœur d'un lion ; les œuvres des trois salons actuellement ouverts : « artistes français, cent portraits, humoristes » ; la « crise du chapeau haut de forme » qui coiffe — assez mal — les hommes depuis plus d'un siècle ; les « trois formes du mariage », rapt, achat, accord, dans tous les pays ; les femmes reçues au concours de l'Internat des hôpitaux ; une conférence de M^{me} Dieulafoy ; les chiens favoris de personnalités connues ; le Congrès du Sillon ; les premières intéressantes du mois ; quelques curiosités scientifiques mises à la portée de tous ; le mois des fantaisistes, etc., etc. En un mot, plus de vingt articles variés, amusants, littéraires, documentés, donnent au numéro de mai de la *Vie Heureuse* un incomparable attrait.

MARCHE DE LA VILLETTE

Lundi 24 Mai 1909

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.066		0,82	0,75	0,68
Vaches.....	1.128	793	0,82	0,70	0,65
Taureaux...	339		0,70	0,65	0,63
Veaux.....	2.063	2.088	1,12	1,08	1,00
Moutons....	16.299	7.429	1,08	1,05	1,00
Porcs.....	5.399	2.114	0,52	0,48	0,46

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise sur les bœufs et les moutons, lente sur les veaux, bonne sur les porcs.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés

Collections : 3 fr. 50 le volume broché
Toute abonnée au *Journal des Dames* recevra un prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco

PRINCIPAUX AUTEURS :

MM. Aigueperse, Maryan, Du Camp, H. Bister, Zola, Fleuriot, Champol

FORCE VIRILE
Ouvrage explicatif gratis, demande à OHÉRY, 20, r. Bichat, Paris.
Affections nerveuses, voies urinaires, catarrhes et autres maladies. Consultations : Mars, Jeudi, Samedi, de 4 à 6 heures.

Contrôlez à Cahors

Il est bien de contrôler tout ce qu'on annonce. Ne craignez pas de le faire dans le cas de Mme Masbon, 107, Boulevard Gambetta, à Cahors, qui nous dit : « Voilà déjà quelques années que je souffrais des reins. Les douleurs m'empêchaient à certains moments d'une façon si aiguë dans le bas du dos et dans les côtés que je ne pouvais plus faire aucun mouvement. La nuit, je n'osais pas me retourner dans mon lit et je me levais le matin avec les membres raides et ne me sentant aucun courage pour me mettre au travail. Mes digestions étaient pénibles, j'étais toujours constipée, mes urines étaient souvent épaisses et déposaient abondamment. J'étais d'autant plus découragée que je ne savais plus que faire pour trouver du soulagement. C'est alors qu'ayant entendu vanter les guérisons obtenues par l'emploi des Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Oriac, à Cahors, je voulus les essayer à mon tour. Je ne fus pas déçue dans mon espoir et après avoir suivi bien exactement les instructions de la notice, je fus aussi heureuse que surprise de constater dès les premiers jours un soulagement très appréciable. Mes digestions étaient meilleures, la constipation disparaissait et je reposais mieux la nuit. Je me sentais plus forte, plus courageuse, moins triste et après deux semaines de traitement, mes maux et mes malaises n'étaient plus qu'un mauvais souvenir. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

On peut en toute confiance employer les Pilules Foster pour les Reins dans toutes les formes de la maladie des reins et de la vessie, mal de tête, rhumatisme, étourdissements, insomnie, fréquents besoins d'uriner, enflures provenant de l'hypertrophie, dans le lumbago, la sciaticité et les troubles nerveux. Elles guérissent la gravelle, la pierre, les troubles de l'urine et protègent contre l'albuminurie et le diabète. On trouve les Pilules Foster (marque officielle) chez tous les pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez la véritable boîte avec la signature « James Foster » et refusez toute imitation ou substitution.

Abonnements, France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Co, boulevard St-Germain 79, Paris.

LA VIE HEUREUSE

Toute l'Actualité, Arts, Lettres, Monde, Cours, Faits, Idées, toutes les initiatives fécondes, toutes les manifestations intéressantes de l'activité d'aujourd'hui se reflètent dans la *Vie Heureuse*.

Quelques-unes des plus jolies femmes Sud-Américaines qui viennent de célébrer l'anniversaire de l'indépendance argentine ; la « Saison russe » qui fait entendre aux

Chemin de fer d'Orléans

AVIS

Dans le but de faciliter aux malades peu fortunés le séjour dans les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Nèris et de Cransac au début et à la fin de la saison, alors que les traitements peuvent être suivis dans des conditions moins onéreuses, la Compagnie vient de prendre, à titre d'essai, pour l'année 1909, les dispositions ci-après :

Les billets individuels d'aller et retour délivrés du 1^{er} au 15 Juin et du 15 Août au 30 Septembre à toute gare du réseau d'Orléans pour les gares desservant les stations ci-dessus seront exceptionnellement valables 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée ; ces billets ne sont pas susceptibles de prolongation.

FÊTES DE L'ASCENSION ET DE LA PENTECÔTE 1909

Validité exceptionnelle des Billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte 1909, la Compagnie d'Orléans rendra valables comme suit :

Ascension : du Mardi 18 Mai au dernier train du Mardi 25 Mai ;
Pentecôte : du Jeudi 27 Mai au dernier train du Jeudi 3 Juin ;

Les Billets Aller et Retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des Tarifs spéciaux G. V. n° 2 et 102.

Ces Billets conserveront la durée normale de validité lorsqu'elle expirera après les dates extrêmes indiquées ci-dessus.

Trains spéciaux à prix réduits organisés au départ de l'Aveyron, du Lot, de l'Auvergne et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz, les 4 et 18 Juin et 1^{er} Juillet 1909.

Des trains spéciaux à prix réduits et comprenant uniquement des voitures de 3^e classe, seront mis en marche les 4 et 18 Juin et 1^{er} Juillet prochain au départ de Rodez et de Vic-sur-Cère pour Paris-Austerlitz et dans lesquels auront accès les voyageurs en provenance des gares des sections désignées ci-après.

Le retour individuel des voyageurs qui utiliseront ces trains spéciaux pourra s'effectuer par tous les trains du service ordinaire dans un délai de 90 jours à compter du jour du départ.

PRIX DES PLACES (Aller et Retour)

Gares comprises entre Rodez (inclus) et Capdenac (inclus), St-Géry (inclus) et la Madeleine (inclus), Naussac (inclus) et Lexos (inclus) Decazeville... 35f. 10

Gares comprises entre La Capelle-Viescamp (inclus) et Montvalent (inclus) via Figeac, Vers (inclus) et Noailles (inclus)..... 32f. 10
Gares comprises entre Vic-sur-Cère (inclus) et Saint-Denis-près-Martel (inclus)..... 31f. 10
Gares comprises entre les 4 Routes (inclus) et Estivaux (inclus) Montagnac-Saint-Hippolyte (inclus) et Aubazine-Saint-Hilaire (inclus)..... 29f. 10
Vigeois et Uzerche..... 28f. 10

La délivrance des billets aura lieu, d'une part, à Paris, à l'Agence des Trains Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais, et, d'autre part, aux gares comprises sur les sections désignées ci-dessus ; elle commencera à ces gares 5 jours au moins avant le départ des trains.

Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur les prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales apposées dans les gares.

Trains spéciaux à prix réduits organisés au départ de l'Aveyron, du Lot, de l'Auvergne et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz les 11 et 25 Juin 1909.

Des trains spéciaux à prix réduits et comprenant uniquement des voitures de 3^e classe, seront mis en marche les 11 et 25 Juin prochain au départ de Neussargues et de Vic-sur-Cère pour Paris-Austerlitz et dans lesquels auront accès les voyageurs en provenance des gares des sections désignées ci-après.

Le retour individuel des voyageurs qui utiliseront ces trains spéciaux pourra s'effectuer par tous les trains du service ordinaire dans un délai de 90 jours à compter du jour du départ.

PRIX DES PLACES (ALLER ET RETOUR)

Gares comprises entre Figeac (inclus) et La Capelle-Viescamp (inclus)..... 32f. 10

Gares comprises entre St-Denis-près-Martel (inclus) et Arvant (inclus), Neussargues (inclus) et Condat-St-Amandin (inclus)..... 31f. 10

Gares comprises entre Nieudan-St-Victor (inclus) et Vendes (inclus)..... 28f. 10

Gares comprises entre Lagnac (inclus) et Savennes-St-Etienne-aux-Oles (inclus), Riom-ès-Montagnes (inclus) et Bort... 27f. 10

Gares comprises entre Clermont-Ferrand (inclus) et Giat (inclus), Le Mont-Dore (inclus) et Laqueuille, Sornac-St-Remy, Usel, Les Rosiers d'Egletons (inclus) et Eygurande-Merlines... 26f. 10

La délivrance des billets aura lieu, d'une part, à Paris, à l'Agence des Trains Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais et, d'autre part, aux gares de départ. Elle commencera à ces gares 5 jours au moins avant le départ des trains.

Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur les prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales apposées dans les gares.

Billets d'excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours, sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

Cartes d'excursions en Touraine

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Bouzangaie, de Tours à Givères, de Bouzangaie à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

Stations Thermales et Hivernales

des Pyrénées, du Golfe de Gascogne et du Roussillon, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales et hivernales, délivrés toute l'année, de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 % en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les sta-

tions du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 3 itinéraires différents, via Bordeaux ou Toulouse, permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne (Biarritz), Pau, Lourdes, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation. Prix, 1^{er} et 3^e itinéraires : 1^{re} classe, 164 fr. 50 ; 2^e classe, 123 francs. — Prix, 2^e itinéraire : 1^{re} classe, 163 fr. 50 ; 2^e classe, 122 fr. 50

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 50).
Albums de photographies : *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 10) ; *Touraine, Bretagne, Auvergne, Pyrénées*, 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco : 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)
LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de Georges Sand). — LA BRETAGNE. —

L'AUDE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERQUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

De Tours à Nantes.
De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.
De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à La Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.
D'Angoulême à Bordeaux.
De Tours à Vierzon.

De Tours à Montluçon.
De Limoges à Agen.
De Limoges à Montauban.

D'Eygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans ainsi que 4 tableaux itinéraires *Touraine, Bretagne, Auvergne, Pyrénées*, entourés de reproductions photographiques, sont également mis en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

10, Rue du Lycée

À côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

INSTRUMENTS AGRICOLES

A. ARTIGALAS

CONSTRUCTEUR-MÉCANICIEN

CAHORS

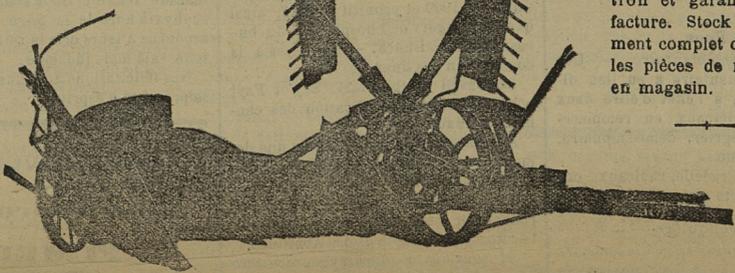
SEUL CONCESSIONNAIRE

de la

Grande Marque DEERING

pour les Faucheuses, Moissonneuses, Rateaux et Faneuses.

→+←



1.200 attestations dans le département du Lot, à la disposition de tout acheteur.

Les Machines DEERING sont vendues à l'essai, payables après satisfaction et garanties sur facture. Stock absolument complet de toutes les pièces de rechange en magasin.

En outre de ces merveilleuses machines, M. ARTIGALAS peut fournir n'importe quelle marque au choix du client, telles que Mac-cornick, Pilter, Plano, etc.
Installations de moteurs industriels et agricoles pour minoterie, carderie, boulangerie, pompes et électricité.
Matériel de battage à bras et à Moteur, Semoirs, Coupe-racines, Houes Planet, Charrues Brabant.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Noëntais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

14 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS